



**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE  
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME**

**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD**

*Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – mer du Nord  
Secrétariat du CMF MEMNor*

## **Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord**

### **Compte-rendu de la réunion de l'assemblée plénière du 19 janvier 2017**

La onzième assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord (CMF MEMNor) s'est tenue le 19 janvier 2017 à Rouen à la préfecture de région Normandie, sous la coprésidence de la préfète de la région Normandie, Madame KLEIN, et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, l'Amiral AUSSEUR.

Le quorum est atteint avec 45 membres présents ou représentés sur un total de 74 membres votants. La liste des participants figure en annexe 1.

La séance est ouverte à 10h10. La préfète de Normandie et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord souhaitent la bienvenue aux membres du conseil maritime de la façade et les remercient pour leur implication dans la bonne gouvernance maritime de la façade. Les préfets coordonnateurs expriment leurs remerciements au vice-président du conseil, Monsieur VOGT, garant de la bonne continuité des travaux du CMF entre les réunions de son assemblée plénière.

Les préfets coordonnateurs dressent un récapitulatif des événements qui ont rythmé les évolutions législatives et réglementaires en matière maritime et littorale depuis la dernière assemblée plénière du 27 avril 2016 :

- adoption le 8 août 2016 de la loi pour la reconquête de la biodiversité ;
- adoption le 25 juin 2016 de la loi pour l'économie bleue ;
- tenue le 4 novembre 2016 du comité interministériel de la mer.

Ils rappellent également les mesures nouvelles qui sont intervenues au plan national et qui ont eu pour objet de renforcer la sûreté maritime et portuaire, protéger l'environnement marin, développer les énergies renouvelables en mer, moderniser la pêche et veiller à la protection de ses intérêts, anticiper l'évolution du trait de côte, simplifier la réglementation maritime, appuyer le développement du secteur de la plaisance, améliorer la compétitivité du pavillon français ou encore intensifier l'effort de la recherche marine en France.

#### **I / Approbation du compte-rendu de la séance du conseil du 27 avril 2016**

Aucune observation n'étant émise par les membres sur le projet de compte-rendu du conseil du 27 avril 2016, le préfet maritime acte son approbation à l'unanimité.

#### **II / Élection d'un représentant des salariés d'entreprises à la commission permanente**

La préfète de Normandie introduit ce point qui est venu s'ajouter à l'ordre du jour suite à la démission de Monsieur FRANCOIS après l'envoi des invitations. Il s'agit donc d'élire, pour le remplacer, un représentant du collège des salariés des entreprises à la commission permanente.

Le directeur interrégional de la mer (DIRMer), Monsieur COUPU, annonce que deux candidatures se sont manifestées avant la séance :

- Monsieur MONTASSINE, représentant de la confédération française des travailleurs chrétiens ;
- Monsieur MAHEUT, représentant de la confédération française démocratique du travail.

Il est procédé à un suffrage à bulletin secret.

- Monsieur MONTASSINE : 21 voix
- Monsieur MAHEUT : 20 voix
- 4 bulletins blancs

Madame la préfète de Normandie annonce que Monsieur MONTASSINE, représentant de la confédération française des travailleurs chrétiens est élu représentant du collège des salariés d'entreprise à la commission permanente du conseil. Le procès verbal de cette élection figure en annexe 2.

### III / La planification de l'espace maritime (PEM)

Le préfet maritime rappelle les vives attentes que nourrit la communauté maritime pour voir aboutir au plus tôt la planification de l'espace maritime. Celle-ci reposera sur le Document stratégique de façade (DSF), à l'échelle de la façade maritime Manche Est – mer du Nord et devra être porteuse d'ambitions fortes pour le développement des usages et l'utilisation durable du milieu marin. Il rappelle que la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) fixe les grandes orientations de cette planification à l'échelle nationale. Elle a été approuvée par le conseil national de la mer et des littoraux puis par le comité interministériel de la mer les 3 et 4 novembre 2016.

Le président de la commission permanente, Monsieur VOGT, présente l'avis que celle-ci a exprimé au nom du CMF sur le projet de SNML lors de sa réunion du 19 septembre 2016, conformément au mandat qui lui avait été confié par l'assemblée plénière le 27 avril 2016.

Monsieur VOGT rappelle l'attachement de la commission permanente à émettre par cet avis des recommandations constructives pour cette stratégie plutôt que d'exprimer un vote d'approbation ou d'opposition. Parmi les observations soulevées dans cet avis, il cite à titre d'exemple :

- le souhait de voir émerger une formation aux métiers de marin dans la diversité de leurs pratiques,
- l'importance de constituer des réserves foncières à proximité de la mer en vue du développement de nouvelles activités,
- la demande de prise en compte des besoins de logement pour les professionnels de la mer dans les zones littorales où les prix de l'immobilier sont accrus par le tourisme,
- l'intérêt d'approfondir la recherche, notamment fondamentale, et la nécessité d'identifier les lacunes en termes de connaissances.

Madame GUYON, de la direction interrégionale de la mer, présente l'avancement de la démarche nationale de cette planification avec un projet de décret relatif aux politiques pour les milieux marins et la prochaine livraison d'un guide méthodologique pour l'élaboration des DSF. Elle fait ensuite le point de l'avancement des travaux d'élaboration du DSF à l'échelle de la façade. Elle explique que des validations intermédiaires des versions du DSF seront nécessaires en 2017 avant la validation de sa version finalisée par l'assemblée plénière prévue en 2019. Dans cette perspective, elle expose le projet de mandat de l'assemblée plénière à la commission permanente pour procéder à ces validations intermédiaires.

Madame BARBIER (France nature environnement) rappelle que le PAMM est un des volets environnementaux du DSF, et non le seul comme cela a pu être écrit, puisqu'il existe d'autres stratégies, notamment relatives à la gestion des eaux (SDAGE), qui devront être prises en compte dans ce document. Elle demande par ailleurs à ce que les problématiques relatives à l'évolution du trait de côte soient bien intégrées dans le DSF et qu'une réflexion poussée soit menée sur le sujet.

Mme RONCIN (CRPMEM des Hauts-de-France) demande si les remarques émises sur les travaux du CEREMA dans le cadre de l'élaboration du DSF ont bien été prises en compte en ce qui concerne l'activité de pêche.

Monsieur LEVALLOIS (chef de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral /

DIRMer MEMNor) indique que ces remarques ont bien été enregistrées. Toutefois le travail qui va être engagé en 2017 pour identifier les enjeux et les objectifs pour chaque usage amènera certainement à redimensionner les fiches de la situation de l'existant à une expression plus simple qui limitera les imprécisions relevées.

Madame HARMEL (CRPMEM de Basse-Normandie) conteste la pertinence du choix du CEREMA comme maître d'ouvrage du DSF. Elle souligne le problème que pose la représentation cartographique de l'activité de pêche dans ce travail de planification. Elle indique à ce sujet qu'une proposition de partenariat a été faite par le GIS Valpena à la DIRMer.

Monsieur LEVALLOIS répond qu'une convention va être établie entre les administrations en charge de l'élaboration du DSF et le GIS Valpena afin que l'intégration des données soit opérée entre techniciens du GIS et du CEREMA pour la spatialisation de l'activité de pêche.

Monsieur DUPRAY (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île de France) informe les membres du conseil que le préfet de bassin Seine Normandie a approuvé avec le président du comité de bassin une stratégie d'adaptation au changement climatique, sans portée réglementaire, mais qui concerne largement la planification de l'espace maritime à travers son volet littoral.

Madame PAPORÉ (union nationale des producteurs de granulats) renouvelle le souhait qu'un lien soit assuré entre les services référents de l'État et les instances de travail du CMF tout au long du processus d'élaboration du DSF.

Le préfet maritime souligne la somme conséquente que représente le travail déjà engagé. Il souhaite que ce travail aboutisse à un document synthétique et opérationnel permettant d'effectuer des choix stratégiques et définissant clairement les objectifs environnementaux et les objectifs socio-économiques.

A l'issue des échanges, le préfet maritime soumet au vote de l'assemblée le projet de mandat à la commission permanente. La délibération par laquelle l'assemblée plénière du CMF donne mandat à sa commission permanente pour exprimer l'avis du conseil sur les éléments de la phase stratégique du DSF est adoptée à l'unanimité. Elle figure en annexe 3 du présent compte-rendu.

#### **IV / Plan d'action pour le milieu marin (PAMM)**

Le PAMM de la sous-région marine Manche – mer du Nord est mis en œuvre dans le cadre du premier cycle (2012 - 2018) de la directive – cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Le directeur interrégional de la mer annonce la mise en œuvre de son programme de mesures, adopté le 8 avril 2016. La décision des préfets coordonnateurs désignant les pilotes des actions locales est à la signature des préfets coordonnateurs. Parallèlement, les travaux de préparation du deuxième cycle, qui s'étendra de 2018 à 2024, mobilisent d'ores et déjà les services de l'État.

Monsieur LESCOT (DIRMer MEMNor) présente l'avancement de la mise en œuvre des programmes de surveillance et de mesures du PAMM. Il explique comment la révision des trois premiers éléments du premier cycle de mise en œuvre du PAMM se fera en articulation avec l'élaboration du DSF, les données environnementales du PAMM alimentant l'élaboration de la situation de l'existant ainsi que la définition des enjeux et des objectifs stratégiques. Comme pour le premier cycle, le CMF sera associé à la définition des enjeux environnementaux, à l'évaluation du bon état écologique des eaux marines et à la détermination des objectifs environnementaux.

Madame BARBIER rappelle que le grand déficit de connaissances a été souligné tout au long du premier cycle. Elle s'inquiète de ne pas voir accentué l'effort par le renforcement des allocations, notamment au travers d'un plan d'acquisition des connaissances sur les écosystèmes marins. Elle rappelle l'impérieuse nécessité de disposer des connaissances suffisantes sur les impacts, ce qui devrait constituer un préalable à toute instruction de projet, comme le recommande le CGEDD dans ses avis.

Monsieur COUPU souligne que cette préoccupation rejoint celle exprimée par le vice-président du CMF pour la conduite des travaux de planification de l'espace maritime. La DIRMer veillera à tenir les membres informés de l'avancement du plan d'acquisition des connaissances lors des instances du conseil.

## V / Proposition de sites Natura 2000 au-delà de la mer territoriale

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord expose le processus qu'il a engagé en liaison avec le préfet maritime de l'Atlantique pour l'extension du réseau Natura 2000 au-delà de la mer territoriale, conformément à l'instruction conjointe du ministre de la défense et de la ministre de l'environnement en date du 15 juillet 2016. Le préfet maritime précise qu'il a désigné la DREAL Normandie pour mener l'instruction devant aboutir à la création d'un site Natura 2000 « mammifères marins » et d'un site Natura 2000 « oiseaux » au-delà de la mer territoriale en Manche.

Monsieur DUMONT (DREAL Normandie) expose les différentes phases de l'instruction. Il présente tout d'abord le grand secteur d'intérêt écologique n°1 « Nord Bretagne » identifié par le muséum national d'histoire naturelle puis expose les données et la méthode scientifiques qui ont permis à la DREAL Normandie d'identifier, à partir de ce grand secteur, une zone de plus forts enjeux écologiques. Il présente enfin le calendrier d'information et de concertation des acteurs.

Monsieur DUMENIL (DIRMer MEMNor) présente le projet d'avis préparé par les commissions spécialisées et permanente du conseil maritime de façade.

Monsieur LEFEVRE (CRPMEM Basse-Normandie) s'interroge sur la pertinence de la zone au titre de la protection des mammifères marins ainsi que sur la cohérence du réseau Natura 2000 de part et d'autre de la frontière avec le Royaume-Uni. Il fait état de la trop lourde mise à contribution des pêcheurs de la façade MEMNor pour satisfaire les objectifs environnementaux fixés par la communauté européenne. En outre, leur mobilisation pour l'élaboration de ce processus occupe une part trop importante de leur temps de travail. Les pêcheurs constatent un empiétement progressif des zones de pêche, asphyxiant pour la profession dans l'espace déjà contraint que constitue la Manche. Leurs inquiétudes portent également, dans la perspective du Brexit, sur la pérennité de leur activité dans les eaux britanniques dont ils sont largement tributaires. Ces raisons amènent le CRPMEM à affirmer son opposition à la désignation des sites Natura 2000 au-delà de la mer territoriale.

Le préfet maritime rappelle que l'identification des enjeux liés aux activités de pêche professionnelle a fait l'objet de nombreux échanges tout au long de la phase de concertation. Il souligne également que l'avis préparé par la commission permanente du CMF reprend les remarques des pêcheurs professionnels. Il précise enfin qu'il prendra en compte les observations des instances de façade et les contributions des différents utilisateurs des espaces marins pour décider des périmètres des sites Natura 2000 qu'il proposera au ministre de la défense et à la ministre de l'environnement.

Madame HARMEL demande quel sera le périmètre final des sites.

Monsieur CHEVALIER (adjoint au préfet maritime MMN) explique que le présent processus consistait pour les préfets maritimes à proposer dans chaque façade maritime des sites adéquats au regard des études menées par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Il précise que la suffisance et la cohérence nationale des propositions de désignations transmises par les préfets maritimes seront examinées par les ministères avant que soit réalisée la délimitation finale des sites.

Madame BARBIER rappelle que l'objectif de préservation poursuivi par le réseau Natura 2000 ne vise pas à exclure les activités. Elle souhaite que, parallèlement à la désignation des sites, l'accent soit mis sur la recherche de modalités d'adaptation des usages.

Monsieur COSTARD (CRC Normandie – mer du Nord) indique que, malgré les recommandations émises, il ne votera pas pour l'adoption du projet d'avis qu'il juge trop favorable au développement de sites Natura 2000 au détriment des activités historiques.

Monsieur VOGT rappelle qu'un souci particulier a été attaché à faire émerger un compromis entre les différentes préoccupations des membres du conseil lors de la rédaction de cet avis. Il insiste sur l'importance du vote d'approbation de l'avis qui confère toute sa valeur au compromis ainsi qu'aux recommandations que celui-ci indique et qui rejoignent les attentes exprimées par ce débat.

Le préfet maritime rappelle que l'identification de la zone de forts enjeux écologiques soumise à la

concertation est le fruit d'un travail d'exploitation et d'analyse de données scientifiques qui a d'ores et déjà conduit à faire évoluer considérablement le périmètre de la zone et à la décaler vers l'Est. Il rappelle que les observations transmises tout au long de la phase de concertation par les instances de façade et par les acteurs professionnels seront prises en compte dans la décision finale et qu'elles pourront le conduire à réévaluer le périmètre des propositions de sites avant qu'il les transmette au ministre de la défense et à la ministre de l'environnement. Il note à ce titre que les problématiques de la pêche, et notamment les enjeux liés à la zone des Hanois, sont soulignées dans le projet d'avis conformément à l'expression des représentants de ce secteur dans les commissions de travail du conseil.

Monsieur MONTASSINE (CFTC) déplore la volonté poursuivie par l'Union européenne de restreindre la pratique des arts traînants qui ne sont pas nécessairement préjudiciables aux mammifères marins. La multiplication des contraintes pour ce métier pose la question de sa durabilité. Monsieur BECQUET demande aux coprésidents ce que serait la conséquence d'un vote défavorable du conseil sur ce projet d'avis.

Le directeur interrégional de la mer, en tant que secrétaire du conseil, et s'exprimant au nom de la préfète de Normandie, appelle l'attention de l'assemblée plénière sur la nécessité de ne pas déjuger les travaux préparatoires des commissions spécialisées et de la commission permanente. Il s'agit de la crédibilité de la gouvernance interne du conseil et de la confiance réciproque entre ses membres. Il ajoute que l'avis du CMF, bien que n'ayant pas de force contraignante, tire son autorité de la cohésion du conseil. A cet égard, il apparaît souhaitable que cet avis témoigne de la cohérence du travail du conseil dans son effort de conciliation.

Le préfet maritime soumet au vote le projet d'avis qui est adopté avec 26 voix pour, 14 abstentions et aucune voix contre. Il figure en annexe 4 du présent compte-rendu.

## **VII Énergies renouvelables en mer**

Le directeur interrégional de la mer indique qu'au regard des nombreux projets que porte la façade maritime dans ce domaine, les préfets coordonnateurs ont souhaité qu'un point d'avancement de chaque projet soit présenté au conseil par les services de l'État.

Monsieur DE DROUËS (SGAR de Normandie) présente l'avancement des projets des parcs éoliens en mer de Fécamp, de Cousseulles-sur-mer et du Tréport et le calendrier de délivrance des autorisations administratives.

Monsieur ROCHE (Chef de la division « Action de l'État en mer »/ préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord) expose les conclusions de la consultation menée à l'été 2016 en vue de déterminer le périmètre du futur champ éolien en mer au large de Dunkerque.

Madame DAGUZÉ (Chef du service mer et littoral/DDTM de la Manche) présente l'avancement de l'instruction des fermes hydroliennes pilotes du Raz Blanchard et les résultats des enquêtes publiques.

Monsieur HOUETTE (DIRMer MEMNor) présente la démarche et les résultats de la consultation préparatoire à un appel d'offres pour l'hydrolien et l'éolien flottant en phase commerciale.

Madame BARBIER demande que le dimensionnement du futur champ éolien au large de Dunkerque soit précisé.

Monsieur CHEVALIER rappelle que la commande de la ministre de l'environnement demandait de déterminer pour cet appel d'offres une zone propice au développement d'au moins 500 MW. Il souligne la capacité des industriels à maximiser les niveaux de production de puissance sur les surfaces retenues.

Monsieur PEYSSON (Syndicat des énergies renouvelables) relève que de nombreuses contraintes ont été identifiées lors de cette démarche de concertation au large de Dunkerque. Il appartiendra aux industriels d'envisager, lors du dialogue concurrentiel, les différentes options d'implantation des machines et leur adaptation aux usages, aux caractéristiques et aux contraintes de la zone en fonction de la puissance ciblée et du périmètre retenu par le ministère.

Madame HARMEL souligne une incohérence dans l'effort de protection des mammifères marins qui conduit à désigner de nouvelles zones de protection au-delà de la mer territoriale et permet en même temps l'implantation d'hydroliennes dans le raz Blanchard ou d'éoliennes en mer sur des sites Natura 2000.

Monsieur LEPIGOUCHET (Fédération française des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France) demande quelle sera l'autorité environnementale compétente pour le projet hydrolien commercial du Raz Blanchard.

Monsieur LEVALLOIS indique que le choix n'est pas encore opéré. En effet la désignation de l'autorité environnementale varie selon les projets. Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) traite des projets d'ampleur nationale. L'autorité environnementale régionale suit le développement des projets locaux. Elle est désormais indépendante depuis l'adoption de la loi « biodiversité ».

S'agissant du projet d'hydroliennes commerciales dans le raz Blanchard, Monsieur BECQUET (CRPMEM Haute-Normandie) demande des précisions sur la voie de circulation maritime recommandée.

Monsieur CHEVALIER explique que cette voie aura pour but de préserver la navigation entre l'île d'Aurigny et le Cotentin. Il ne s'agira pas d'un Dispositif de séparation du trafic (DST) contraignant mais d'une voie de circulation recommandée. La préfecture maritime travaille à ce projet qui nécessitera des négociations avec le Royaume-Uni puis un avis de la commission européenne avant d'être présenté devant l'Organisation maritime internationale (OMI).

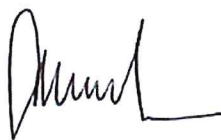
#### Clôture du conseil

Le directeur interrégional de la mer et l'adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer remercient, pour le compte des coprésidents du conseil, les membres pour leur implication dans les travaux du CMF. Compte-tenu des élections nationales qui auront lieu en milieu d'année, le directeur interrégional de la mer indique que la prochaine assemblée plénière du CMF se tiendra pendant le dernier trimestre 2017.

La séance est levée à 13h30.

A Cherbourg, le 25 sept 2018

Pour le préfet maritime de la Manche  
et de la mer du Nord,  
par délégation,  
l'adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État  
en mer,



Thierry DUSART

Au Havre, le 04 OCT. 2018

Pour la préfète de la région Normandie,  
par délégation,  
le secrétaire général pour les affaires  
régionales,



Nicolas HESSE

## Annexe 1 - Liste des participants

### Coprésidents

Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime  
Le vice-amiral d'escadre Pascal AUSSEUR, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

-----

### Membres présents et représentés

#### Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Représentant le préfet de la région Hauts-de-France, Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie (pouvoir)  
Représentant le préfet de la région Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, Monsieur Sébastien DUPRAY  
Représentant la préfète du Pas-de-Calais, Monsieur Régis ELBEZ  
Représentant le préfet du Calvados, Monsieur Vincent LELIONNAIS  
Représentant le préfet de la Manche, Madame Claire DAGUZÉ  
Le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord, Monsieur Jean-Marie COUPU  
Représentant le directeur général du conservatoire du littoral et des rivages lacustres, Monsieur Jean-Philippe LACOSTE  
Représentant le directeur de l'agence française de la biodiversité, Monsieur Christophe AULERT  
Le commandant de la zone maritime Manche – mer du Nord, le CV Eric PREUD'HOMME (pouvoir)  
Représentant la directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie, Monsieur Jean-Marie COUPU (pouvoir)  
Représentant le directeur du grand port maritime de Dunkerque, Monsieur Erwan LE BRIS  
Représentant le directeur du grand port maritime de Rouen, Madame Sandrine SAMSON  
Représentant le directeur du grand port maritime du Havre, Monsieur Baptiste MAURAND

#### Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Représentant le président du conseil régional de Normandie : Monsieur Pierre VOGT  
Représentant le président du conseil départemental de la Seine-maritime : Madame Blandine LEFEBVRE

#### Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) du Nord-Pas-de-Calais/Picardie, Madame Delphine RONCIN  
Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie, Monsieur Olivier BECQUET ; Monsieur Auban AL JIBOURY (suppléant assistant sans voix délibérative)  
Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie, Monsieur Daniel LEFEVRE ; Madame Béatrice HARMEL (suppléante assistant sans voix délibérative)  
Représentant le comité régional de la conchyliculture (CRC) Normandie, mer du Nord, Monsieur Joseph COSTARD  
Représentant l'association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures marines : Monsieur Thierry MISSONNIER  
Représentant la fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale, Madame Dominique THOMAS  
Représentant l'union nationale des armateurs à la pêche en France : Monsieur François HENNUYER  
Représentant l'union nationale des producteurs de granulats : Madame Laëtitia PAPORÉ ; Monsieur Amaël MACRON (suppléant assistant sans voix délibérative)  
Représentant des chambres de commerce et d'industrie : Monsieur Jean-Philippe LEMESLE  
Représentant le syndicat des énergies renouvelables : Monsieur Pierre PEYSSON  
Représentant ports normands associés : Monsieur Philippe DEISS  
Représentant le syndicat mixte du port de Dieppe : Madame Marie-Dominique FOUCHAULT  
Représentant la fédération française des pilotes maritimes : Madame Catherine CORNU

#### Collège des représentants des salariés d'entreprises :

Représentant la confédération française démocratique du travail (CFDT) : Monsieur Alexis MAHEUT ; Madame Delphine DE FRANCO (suppléante assistant sans voix délibérative)  
Représentant la confédération française démocratique du travail : Monsieur Alexis MAHEUT (pouvoir de Monsieur Paul GOLAIN)  
Représentant la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (CFE-CGC), Monsieur Régis CAVILLON

Représentant la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), Monsieur Bruno DACHICOURT  
Représentant la confédération française des travailleurs chrétiens, Monsieur Gérard MONTASSINE

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

Représentant l'association Robin des Bois, Madame Charlotte NITHART  
Représentant l'association France nature environnement, Madame Sylvie BARBIER  
Représentant l'association France nature environnement, Madame Sylvie BARBIER (pouvoir de Monsieur Pierre-Yves BOUIS)  
Représentant l'association France nature environnement, Monsieur Dominic BENBASSA (pouvoir de Monsieur Michel MARIETTE)  
Représentant la fédération chasse sous-marine passion, Monsieur Pierre FEUILLY  
Représentant l'union nationale des associations de navigateurs, Monsieur Lucien POIROT  
Représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins, Monsieur Dominic BENBASSA  
Représentant la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, Monsieur Jean LEPIGOUCHET  
Représentant la fédération nationale de la chasse, Monsieur Bernard FLORIN  
Représentant l'union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement : Monsieur Philippe DEFURNES – ROFIDAL  
Représentant le comité départemental olympique et sportif français : Monsieur Michel TIREL

-----

**Personnes qualifiées**

Représentant l'université de Rouen, Monsieur Xavier BRAUD  
Représentant l'université de Caen, Monsieur Franck LEVOY  
Représentant le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), Madame Bénédicte EZVAN-ANDRE

-----

**Intervenants et personnes invités à la présente réunion**

Représentants de la direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord (DIRMer MEMNor) : Madame Christelle GUYON, Monsieur Jean-Luc LESCOT, Monsieur Corentin DUMENIL.  
Représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie : Monsieur Laurent DUMONT et Madame Sandrine ROBBE  
Représentant France énergie éoliennes : Monsieur Matthieu MONNIER et Madame France KIRCHSTETTER

-----

**Secrétariat du conseil maritime de façade**

Direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord (DIRMer MEMNor) : Monsieur Stéphane GATTO, Monsieur Damien LEVALLOIS, Monsieur Vianney HOUETTE, Madame Chloé SCHWENDEMANN, Monsieur David SELLAM, Monsieur Mehdi BOUCHELLAGHEM.

-----

**Services des préfets coprésidents**

Adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord : Monsieur Jean-Michel CHEVALIER  
Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (Division de l'action de l'État en mer) : Monsieur Tanneguy ROCHE, Monsieur Jean-Guillaume LOUARN  
Préfecture de la région Normandie (Secrétariat général aux affaires régionales) : Monsieur Nicolas HESSE, Madame Christine GIBRAT, Monsieur Mayeul DE DROUËS  
Préfecture de Seine-maritime (Direction départementale des territoires et de la mer) : Monsieur Mathieu ESCAFRE